

**4<sup>ème</sup> REUNION DES MINISTRES DU COMMERCE DE L'AFRIQUE CENTRALE**  
**N'Djaména, le 18 Juillet 2003**  
**DISCOURS D'OUVERTURE DU**  
**MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT**

**Excellences Messieurs** les Ministres ;  
Monsieur le Secrétaire Général des ACP ;

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CEMAC ;

Monsieur le Secrétaire Général de la CEEAC ;

Monsieur le Représentant de l'Union Européenne ;

Excellences, Messieurs les Ambassadeurs;

Honorables invités ;

Mesdames, Messieurs

Le peuple Tchadien, le Gouvernement de la République du Tchad et son Président, Son Excellence Idriss Deby, Chef de l'Etat ont l'honneur de vous accueillir en terre tchadienne, à l'occasion de cette quatrième réunion des Ministres de Commerce de l'Afrique Centrale.

Nous éprouvons ainsi une grande joie et vous souhaitons un bon séjour parmi nous.

La communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale et la République de Sao Tomé et Principe font face depuis ces dernières années à de nouveaux challenges dans le domaine du commerce international. Les négociations des Accords de Partenariat Economique prévus par L'Accord de Cotonou signé en juin 2000 en sont une illustration.

En effet, depuis 25 ans, sous les conventions successives de Lomé, des préférences commerciales non réciproques ont régi les relations commerciales entre l'Union Européenne et les pays A C P . Les dispositions favorables de ces différentes

conventions sont appelées à rester en place jusqu'en décembre 2007, échéance prévue dans les Accords de Cotonou. Un délai d'ajustement de huit (8) ans a été accordé aux pays ACP, ou aux regroupements régionaux pour se préparer à cette échéance.

C'est dans le cadre de la préparation des négociations de ces Accords de Partenariat Economique entre les Etats ACP et l'Union Européenne, que les Etats membres de la CEMAC et la République de Sao Tomé et ont émis le besoin de disposer **d'éléments fiables et pertinents** sur leur environnement économique, commercial et douanier. Ainsi une équipe de négociateurs dynamiques pourra aborder sereinement, le moment venu, ces négociations. Excellences, Mesdames, Messieurs,

Dans notre zone, faut il le rappeler, le Conseil des Ministres de l'Union des Etats de l'Afrique Centrale a donné mandat au Secrétariat Général de la CEEAC, au Secrétariat Exécutif de la CEMAC ainsi qu'au groupe des Ambassadeurs de la zone basés à Bruxelles et à Genève, pour préparer les négociations qui ont été lancées le 27 septembre 2002.

Des réunions ont été déjà organisées respectivement à Yaoundé, à Brazzaville et à Bangui et les actions menées au cours de ces réunions ont englobé principalement la détermination des domaines de concentration en vue du Programme Indicatif Régional et de la Stratégie de Coopération Régionale, la définition de la configuration géographique des négociateurs et la création du comité régional de négociations et enfin l'adoption du plan d'action régional de renforcement des capacités .

Au cours de cette quatrième réunion qui s'ouvre ce matin, il s'agira essentiellement , comme nous l'indique les points inscrits à l'ordre du jour, de mettre en place des structures capables de négocier avec l'Union Européenne de façon à promouvoir l'intégration progressive de nos Etats dans l'Economie mondiale, ceci dans le respect de leurs choix politiques et de leurs priorités de développement.

Nous devons également, pour mieux harmoniser nos positions, prendre **en compte** les contraintes et les intérêts de chacun de nos Etats. Les études d'impact menées dans la sous région répondent donc à cette exigence, c'est pourquoi, nous devons les examiner de façon à traduire les résolutions et recommandations qui -les sanctionnent en politiques et en objectifs de négociation.

Excellences, Mesdames, Messieurs.

D'après les échos qui me sont parvenus du déroulement des **travaux des experts de nos** Etats qui se sont réunis en Mai 2003, toutes les réflexions menées ont été profondes ; elles sont donc soumises à notre appréciation et il nous revient maintenant de les apprécier et de les adopter pour la poursuite du processus de négociation. C'est aussi, le lieu ici, de féliciter le Secrétariat Exécutif de la CEMAC, le Secrétariat Général de la CEEAC ainsi que les experts des Etats membres pour la qualité du travail qu'ils ne cessent d'effectuer et surtout pour la pertinence des dossiers qui seront soumis bientôt à notre appréciation. Nous devons accorder une attention particulière à ces dossiers notamment ceux relatifs à la sélection des experts chargés de nous appuyer dans le processus de négociations et ceux concernant les orientations à donner pour les négociations.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi aussi de faire une petite digression pour vous parler des Accords de l'OMC qui, à notre avis, ont des interactions réelles avec l'Accord de Cotonou.

En effet, la réunion des Ministres du Commerce de l'Afrique Centrale se tient à la veille de la Conférence ministérielle de l'OMC qui aura lieu au mois de septembre à Cancun au Mexique. Au cours de cette rencontre, plusieurs questions seront abordées entre autres les Accords sur le Droit de Propriété Intellectuelle qui touche au Commerce (ADPIC) et la santé publique, l'accès aux marchés des produits agricoles et non agricoles, les questions dites de Singapour et l'épineuse question du traitement spécial et différentiel. Compte tenu des enjeux et de la complexité de ces accords, il est important pour notre sous - région de développer une concertation active entre les Etats afin de défendre les intérêts de la sous -région et partant de



tous les Etats ACP. Aussi, compte tenu de l'insuffisance de nos ressources, nos Etats ne peuvent pas seuls créer valablement les conditions préalables pour notre intégration effective à l'économie mondiale ; c'est pourquoi, il est indispensable d'exiger que des dispositions plus contraignantes en matière de traitement spécial et différentiel soient intégrées dans les clauses d'habilitation afin de les rendre exécutoires vis à vis de nos partenaires.

En outre, vous êtes certainement informés que le Tchad fait partie des quatre (4) pays africains qui ont réagi contre les subventions sur le coton qu'accordent certains pays développés. Ces subventions portent un préjudice grave sur nos recettes d'exportation et ont des répercussions sérieuses sur plus de deux millions de nos concitoyens. Ces subventions déloyales créent un déséquilibre non seulement économique mais aussi social. Le Tchad saura compter une fois de plus sur la solidarité africaine, partant de tous les pays ACP pour amener nos partenaires à mettre un terme à cette pratique qui gêne l'équilibre social de nos populations - la justice et la démocratie dépendent justement du combat contre la misère de nos populations.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je ne saurai terminer mes propos sans exhorter une fois de plus les hauts responsables des secrétariats de la CEMAC et de la CEEAC à soutenir la dynamique des actions vigoureuses déjà engagées afin que nous respections rigoureusement le plan arrêté pour les négociations.

A tous, je réitère mes souhaits de bienvenue à N'Djaména et vous rassure que nous ne ménagerons aucun effort pour rendre votre séjour agréable et permettre un plein succès à nos travaux.

Je déclare ouverte la quatrième réunion des Ministres de Commerce de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale et de la République de Sao Tomé et Príncipe.

Vive la coopération sous - régionale.